

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Monique Bastien, après constatation du quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 21.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme D'Astous, secondé de M. Bruno Hivert, d'adopter l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour adopté est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------|------|--------------------------------|
| 19h15 | 1. | Ouverture de l'assemblée |
| 19h20 | 2. | Adoption de l'ordre du jour |
| 19h25 | 3. | Parole au public |
| 19h35 | 4. | Mot de la présidente |
| 19h40 | 5. | Parole à la direction générale |
| | 5.1. | Questions des représentants |

AFFAIRES NOUVELLES

- | | | |
|-------|------|---|
| 19h50 | 6. | Politique d'encadrement des frais chargés aux parents |
| | 6.1. | Présentation |
| | 6.2. | Questions d'éclaircissement |

AFFAIRES EN COURS

- | | | |
|-------|------|---|
| 20h30 | 7. | Politique sur de saines habitudes de vie et un mode de vie physiquement actif (recommandation en février) |
| | 7.1. | Présentation |
| | 7.2. | Questions d'éclaircissement |

21h10 PAUSE

AFFAIRES INTERNES

- | | | |
|-------|-----|---|
| 21h20 | 8. | Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2007 |
| 21h25 | 9. | Projet de résolution pour un horaire rotatif au primaire |
| 21h35 | 10. | Présentation du budget du comité de parent |
| 21h45 | 11. | Règles de régie interne |
| 21h50 | 12. | Parole aux commissaires parents |
| 22h00 | 13. | Parole aux représentants de l'ACPM |
| 22h10 | 14. | Parole au représentant ÉHDAA |
| 22h20 | 15. | Parole aux membres |
| 22h30 | 16. | Autres points |
| | | « Stoppons la réforme » |
| 22h40 | 17. | Levée de l'assemblée |

3. PAROLE AU PUBLIC

Aucune intervention.

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Monique Bastien remercie les membres d'être présents en si grand nombre et leur souhaite une merveilleuse année 2008. Elle souligne qu'il serait très apprécié de recevoir une réponse aux courriels envoyés.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Monique Guillet souhaite aussi ses meilleurs vœux pour 2008 de la part de ses collègues de la direction générale.

Il y a un nouvel Info-Parents, fait par le service des communications de la CS, qui donne plus de précisions sur les services offerts aux parents. Désormais, sur le site de la CSMV, il existe un lien internet pour aller repérer le parcours d'autobus et trouver l'école de secteur reliée à notre résidence. De plus, elle nous invite à exprimer nos commentaires afin d'améliorer ce document.

5.1 Questions des représentants

Rien à signaler.

AFFAIRES NOUVELLES

6. POLITIQUE D'ENCADREMENT DES FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS

6.1 Présentation

Mme Guillet nous présente le contexte de cette politique. Elle a été adoptée en mars 2006 afin de maintenir les plus bas coûts scolaires possible défrayés par les parents. Cette politique demandait aux écoles d'appliquer des principes d'encadrement qui devaient être adoptés par les écoles. Après l'application de cette politique, un bilan devait être fait. Les commissaires parents ont demandé que les résultats soient présentés au Comité de parents.

Mme Alice Raynard présente donc brièvement la politique des frais chargés aux parents.

La politique exprime une certaine façon d'aborder les biens et les services payants, par rapport à ceux qui ne le sont pas. Par exemple, le matériel utilisé par l'élève et non réutilisable par un autre, peut être chargé. Ex. : agenda, cahiers d'exercices. Le coût total pour tout le degré, au primaire, doit être le même. Les cahiers d'exercices doivent être utilisés à un pourcentage minimum choisi par le CE.

Au niveau des services, seules les activités à l'extérieur du régime pédagogique peuvent être chargées aux parents. Ex : activités extrascolaires. Le coût des timbres ne peut être facturé aux parents, ni les activités éducatives obligatoires.

Le CE est mandaté pour prendre certaines décisions, soit dans la politique des frais de recouvrement par le service de garde ou par l'école, tout dépendant de l'objet sur lesquels ce recouvrement a lieu.

La politique mentionne aussi les frais chargés pour les uniformes. Cet aspect de la politique découle de la politique de la CS de la reddition de compte. Il est possible de la consulter sur le site de la CS.

Mme Guillet ajoute des informations concernant les rôles du CE et de reddition de compte. Il faut établir des principes d'encadrement des coûts. C'est pourquoi le CE doit approuver la liste du matériel proposé. Les frais doivent être équivalents pour les cahiers d'exercices (63 sur 65 établissements ont procédé à une reddition de compte).

60 écoles sur 65 ont respecté la politique concernant les biens et services fournis gratuitement. Au niveau des services, 63 écoles sur 66 ont respecté la politique de la CS. Toutefois, la CS travaille encore pour établir une harmonisation au niveau des coûts des programmes particuliers. 61 établissements sur 66 considèrent que les dispositions se sont avérées adéquates.

Il y a tout de même une modification souhaitée au niveau des frais reliés aux sorties éducatives et des frais particuliers. Par contre, 17 établissements au primaire et 7 établissements au secondaire ont vu leurs coûts diminués.

En conclusion, la politique se veut positive et dans l'intérêt des parents. Il y a aussi une possibilité de donner une formation par la CS pour informer les parents.

6.2 Questions d'éclaircissement

Mme Linda Bossé, de l'école Jacques Rousseau, demande si les services extrascolaires peuvent être facturés, même si les élèves demeurent à l'école. Par exemple, si lors d'un voyage organisé par l'école, est-ce que l'école peut facturer aux parents la charge des suppléants ?

Mme Guillet dit que ces frais peuvent être compris dans le prix. Les parents des élèves qui participent au voyage peuvent se voir charger les suppléances. Par contre, Mme Guillet croit que si seulement quelques élèves n'y vont pas, ils peuvent être relocalisés dans une autre classe. Mme Raynard vérifiera et fera un suivi dans une réunion ultérieure.

Mme Lucie Michaud, de l'école Tourterelle, demande si les parents doivent être avisés d'avance au sujet du remplacement de matériel ? Mme Guillet mentionne que rien ne l'oblige.

M. Normand Boisclair, de l'école Sainte-Claire Brossard, demande que les frais pour les manuels scolaires soient équivalents pour une même année. Il voit un danger de surfacturation (si un enseignant veut un manuel à 7 \$ et l'autre à 10 \$, pourquoi ne pas facturer le plus cher des deux) ? Mme Raynard informe que le CE peut adopter un plafond d'un montant fixe. Mme Guillet ajoute qu'"équivalent" est acceptable. L'école doit charger le coût réel aux parents.

Mme Geneviève Roy, de l'école Rabeau, demande s'il existe un maximum de sorties dans une école ? Non, il n'y en a pas. C'est le CE qui décide et il choisi selon la capacité de payer du milieu.

AFFAIRES EN COURS

7. POLITIQUE SUR DE SAINES HABITUDES DE VIE ET UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF (RECOMMANDATION EN FÉVRIER)

7.1 Présentation

Mme Guillet nous mentionne que le Conseil des commissaires a mis la touche finale sur cette politique le 11 décembre dernier. La CS a constitué une équipe de travail qui recommande certaines modifications.

Comme une politique-cadre n'est pas une loi, la CS a l'obligation de supporter ces milieux. Ils ont déjà reçu des demandes pour l'aide financière au sujet des équipements pour les cafétérias. Le MELS a débloqué une allocation de trois millions pour les cours d'écoles et vient d'annoncer qu'il bonifie l'aide financière consacrée aux commissions scolaires à six millions. Par contre, les modalités de partage de cette somme ne sont pas encore connues.

Mme Van DeKherckhove présente donc la politique. L'approche de celle-ci doit être pédagogique, de façon à ce que les élèves apprennent ces nouvelles méthodes et maintiennent ces bonnes habitudes tout au cours de leur vie. La CS la voit comme un projet de société à long terme. Elle a été grandement influencée par celle du ministère.

Les principes directeurs de cette nouvelle politique sont de promouvoir de bonnes habitudes de vie, d'agir simultanément sur l'alimentation et l'activité physique, de tenir compte des réalités socio-économiques des différents milieux, d'arrimer la politique aux encadrements scolaires actuels et aux programmes en place dans les établissements et de favoriser la prévention.

L'objectif général est de contribuer à améliorer et à maintenir la santé des élèves et celle du personnel en favorisant un environnement scolaire propice au développement. Les objectifs spécifiques, quant à eux, sont de définir les exigences qualitatives et quantitatives des menus, d'offrir un menu varié et équilibré, dans un milieu favorable, d'augmenter les occasions d'être actifs et de mettre en place un mécanisme de promotions.

La politique s'applique à tous les gens qui fréquentent l'école et les employés de la CS, mais seuls les aliments mis à la disposition par les établissements seront visés par cette politique. La CS a décidé d'exclure certains événements spéciaux qui se produisent occasionnellement, tel que journée thématique, ex. Halloween.

Orientations :

A) Alimentation

Alimentation variée, aliment de bonne valeur nutritive, éliminer les aliments à faible valeur nutritive toujours en lien avec le guide alimentaire canadien.

B) Acticité physique

La CS vise l'augmentation des occasions d'être actif, offrir des activités qui tiennent compte des capacités de payer des gens et du plaisir.

La direction générale de la CS définira les rôles de chacun et s'assurera qu'ils sont appliqués.

Après avoir consulté tous les intervenants, selon le ministère, cette politique serait applicable le 1^{er} juillet 2008. La CSMV croit que ce délai est raisonnable pour le côté alimentaire. Pour le côté activité physique, l'application se fera graduellement. Les établissements auront jusqu'en 2010 pour appliquer la politique.

7.2 Questions d'éclaircissement

Mme Lucie Michaud, Tourterelle, demande s'il y aura des recommandations de la CS pour les fournisseurs traiteurs ? Elle mentionne qu'à Tourterelle, il existe un projet culinaire, 2 à 3 fois par semaine. Serait-ce possible de le mettre dans l'exclusion ?

Mme Van DeKherckhove mentionne que c'est au choix de l'école. Pour leurs projets particuliers, il faudra ajuster les aliments en fonction de la politique. Par contre, certaines expériences culinaires, comme la chimie du sucre pour faire de la tarte, peuvent être des exceptions.

M. Jean Sébastien Delisle, des Saints-Anges, demande des précisions au sujet de la mise en marché de cette politique pour s'assurer que les employés de la CS comprennent que c'est une priorité.

Mme Guillet explique que tant que le ministère n'aura pas confirmé les montants, ce dossier est sur la glace et qu'ils sont en 'brainstorming'.

Mme Carmen Poulin, de l'école André-Laurendeau, demande si les aliments dans les machines distributrices seront changés. Mme Van DeKherckhove répond qu'il y aura effectivement des fruits à la place des liqueurs dans ces machines.

Mme Roy, de l'école Rabeau, souligne que la Fondation Chagnon favorise les gros investissements. Il demande si la CS ira chercher cet argent ou simplement les fonds publics.

La fondation Chagnon a prévu investir 40 millions sur 10 ans pour les CS et CPEE.

Mme Hélène St-Jean, de l'école Mgr AM Parent, propose d'améliorer certains points de la politique afin de s'assurer que les gens qui ont des allergies alimentaires puissent manger les repas fournis dans les établissements de la CS en toute quiétude. Elle demande aussi quels seront les critères de convivialité ? Mme Van DeKherckhove nous informe que les critères vont être établis par les directions d'écoles et qu'ils seront donc différents selon les établissements.

Mme Linda Bossé, de l'école Jacques Rousseau, attire l'attention sur la promotion papier. D'abord, c'est antienvironnemental. À Jacques-Rousseau, l'école a décidé de faire des dîners thèmes où les élèves peuvent danser ou pratiquer le tam-tam. Si les élèves sont intéressés, ils restent à l'école. La CS devrait appuyer les projets sur les heures de dîner, c'est la meilleure promotion qu'il puisse y avoir dans les écoles.

M. Paul Richard, St-Edmond, mentionne qu'il est surpris que ce soit les directions d'école qui écopent de ces nouvelles tâches. Ils trouvent que les directions sont difficiles à garder dans les écoles avec les retraites anticipées.

Les recommandations du CP sur la politique seront soumises en mars (vote à main levée):
11 pour le mois de février, le 14 pour le mois de mars.

Spécifications supplémentaires :

Suite à plusieurs questions concernant les compensations de temps des enseignants, Mme Bastien a demandé à Mme Guillet d'expliquer les lois et normes s'appliquant à ces situations.

Mme Guillet fera un survol général de cette question :

Activité étudiante : pratique qui ne respectait pas les normes. Article 16. au moins 180 jours d'enseignement.

2e règle pour le primaire : minimum de 25 heures de services éducatifs (voilà ce qui est dit dans la

loi). La CS a le devoir de s'assurer que la loi est bien appliquée.

Personne ne peut jouer avec le calendrier. Ni la CS, ni le CE, ni les enseignants.

Mme Guillet mentionne que les parents peuvent appeler à la direction générale adjointe afin de poser les questions si les directions d'école ou les CE ne peuvent répondre à leurs questions.

AFFAIRES INTERNES

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 DÉCEMBRE 2007

CP-801-01-21
Adoption du
procès-
verbal

IL EST PROPOSÉ par Mme Carmen Poulin d'adopter le procès-verbal du 10 décembre 2007 avec modifications.

Au point 19, modification de la phrase.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9. PROJET DE RÉOLUTION POUR UN HORAIRE ROTATIF AU PRIMAIRE

CP-802-01-21
Adoption du
procès-
verbal

Mme Bastien souligne que ces démarches ont été entamées suite à des demandes de parents qui trouvaient abominable d'avoir des congés en plein milieu de semaine. Voir document ci-joint.

Les milieux doivent être consultés, c'est pourquoi les recommandations sont demandées pour le mois de mars.

IL EST PROPOSÉ par M. Paul Richard d'adopter la proposition tel que demandé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10. PRÉSENTATION DU BUDGET DU COMITÉ DE PARENTS

CP-803-01-21
Budget du
Comité de
parents

Mme Bastien nous explique le budget. Si les montants de kilométrages sont élevés pour l'an 2006-2007, c'est qu'il ont été remboursés deux fois.

IL EST PROPOSÉ par Mme Linda Bossé d'adopter le budget tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. RÈGLE DE RÉGIE INTERNE

Mme Bastien mentionne une coquille dans le document : Page 2. Veuillez prendre NOTE. Aussi, un lexique sera ajouté au document et les règles de dépenses seront présentées d'ici la fin de l'année.

La résolution sera proposée à la prochaine réunion, suite à la lecture du document.

12. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

M. Michel Parent mentionne que le résumé des rencontres de commissaires est envoyé par courriel et que la dernière réunion a eu lieu avant Noël.

M. Normand Boisclair, de l'école Sainte-Claire Brossard, demande pourquoi il n'y a pas de carte étudiante particulière pour les élèves qui prennent le transport en commun ?

Mme Bastien mentionne le manque de volonté de la RTL.

M. Michel Parent précise que la demande est faite chaque année par la CSMV pour qu'il y ait des cartes spécifiques (ex. carte à puces) pour les élèves de la CSMV qui prennent le transport en commun pour se rendre à l'école, mais la RTL refuse systématiquement.

13. PAROLE AU REPRÉSENTANT DE L'ACPM

M. Guillaume Désilets attire notre attention sur le sous-comité formé par l'ACPM, le CAR (Comité d'Activités en Région). La subvention sera divisée selon les demandes des différentes CS. Il mentionne que le CP songe à se désaffilier cette année.

Mme L'Espérance réalise que la contribution de l'ACPM pour la CSMV serait seulement de 400 \$. Elle pense que le CP de la CSMV est assez actif et approuve l'idée de la désaffiliation.

La proposition sera présentée au prochain CP.

14. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS ÉHDAA

Mme Carmen Poulin mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion encore. La prochaine est le 23 janvier.

15. PAROLE AUX MEMBRES

Mme Linda Bossé, de l'école Jacques-Rousseau, demande si les membres de l'OPP peuvent s'inscrire à la formation du 28 février 2008. Mme Monique Bastien répond qu'ils peuvent.

16. AUTRES POINTS

M. Paul Richard, de l'école International St-Edmond, « STOPPONS LA RÉFORME », mentionne un site internet sur l'arrêt de la réforme. Une manifestation est organisée le samedi 2 février à 12h00, au parc Émilie-Gamelin. Il y aura des points de presse.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Manon D'Astous la levée l'assemblée à 22h12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

CP-804-01-21
Levée de
l'assemblée

Madame Monique Bastien
Présidente

Marie-Noëlle Carrier
Secrétaire administrative